



◀ Rapport d'étude technique



SPC Acoustique – Ecoparc « Le Meltem » - rue Wangari Maathai –
57140 Norroy Le Veneur
Tel/ +33 (0)3 87 55 24 55 - Fax/ +33 (0)3 87 55 24 21

www.spc-acoustique.com

Etat initial acoustique ICPE :

Projet d'aménagement d'une plateforme
logistique à Bléré (37)

Références du dossier :

Interlocuteur : **Madame Célia HAUMANT**
Etablissement : **BATILOGISTIC**
e-mail : chaumant@ngconcept-ec.com

N° d'affaire : **05.23/096/EIC – Juillet 2024**
Chargé de l'affaire **GURNARI Natalino**
Contact **03 87 55 24 55**

Sommaire

1	GENERALITES	3
1.1	Objet de l'étude	3
1.2	Contexte réglementaire	3
2	CADRE D'INTERVENTION OPERATIONNEL	4
2.1	Implantation géographique	4
2.2	Descriptif de l'environnement existant	5
2.3	Conditions de mesurage	6
3	SITUATION SONORE ACTUELLE	8
3.1	Résultat des mesures	8
4	DEFINITION DES OBJECTIFS SONORES A RESPECTER	9
4.1	Définition des objectifs suivant les contraintes environnementales	9
4.2	Objectifs sonores en limite de propriété (niveau 1)	10
4.3	Objectifs sonores en ZER (niveau 2)	11
5	COMMENTAIRES - CONCLUSION	12

Annexes

ANNEXE 1	: Arrêté du 23 janvier 1997	13
ANNEXE 2	: Plan de situation	15
ANNEXE 3	: Matériel utilisé	17
ANNEXE 4	: Conditions météorologiques	19
ANNEXE 5	: Fiches des mesurages	21

Versions

Chargé de l'étude : Natalino GURNARI - Tel/ +33 (0)3.87.55.24.55

Diffusion du rapport d'étude		
Destinataire	Etablissement	Fonction
Mme HAUMANT	BATILOGISTIC	Ingénieure Environnement

Versions	Désignation	Date d'émission
Ind-A_rev 00	Etat initial acoustique (28 pages)	18/07/2024
Ind-A_rev 01	Etat initial acoustique (28 pages)	22/07/2024

1 GENERALITES

1.1 Objet de l'étude

BATILOGISTIC a chargé le Bureau d'Etudes SPC Acoustique de procéder à une évaluation de l'état initial acoustique de référence, dans le cadre du projet d'implantation d'une plateforme logistique à Bléré (37), suivant l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

Cette étude présente les étapes suivantes :

- Etat initial acoustique de référence en limite de propriété du futur site et à hauteur des habitations les plus proches de la zone de projet.
- Détermination des niveaux sonores limites à ne pas dépasser après mise en service de la plateforme.

Observations particulières :

- ⊙ Les mesures réalisées dans le cadre de notre intervention ont été réalisées en période diurne et nocturne dans des conditions représentatives de la situation sonore aux abords de la zone de projet. Cette campagne a permis d'évaluer la situation sonore actuelle (avant implantation). Les mesurages ont été réalisés en dehors des heures du chantier VRD.

1.2 Contexte réglementaire

L'intervention a été réalisée, en ce qui concerne la rubrique « nuisances sonores », conformément :

- A l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées, pour la protection de l'environnement.

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 et l'arrêté préfectoral fixent les valeurs limites à ne pas dépasser en limite de propriété de l'établissement ainsi dans les zones à émergences réglementées désignées.

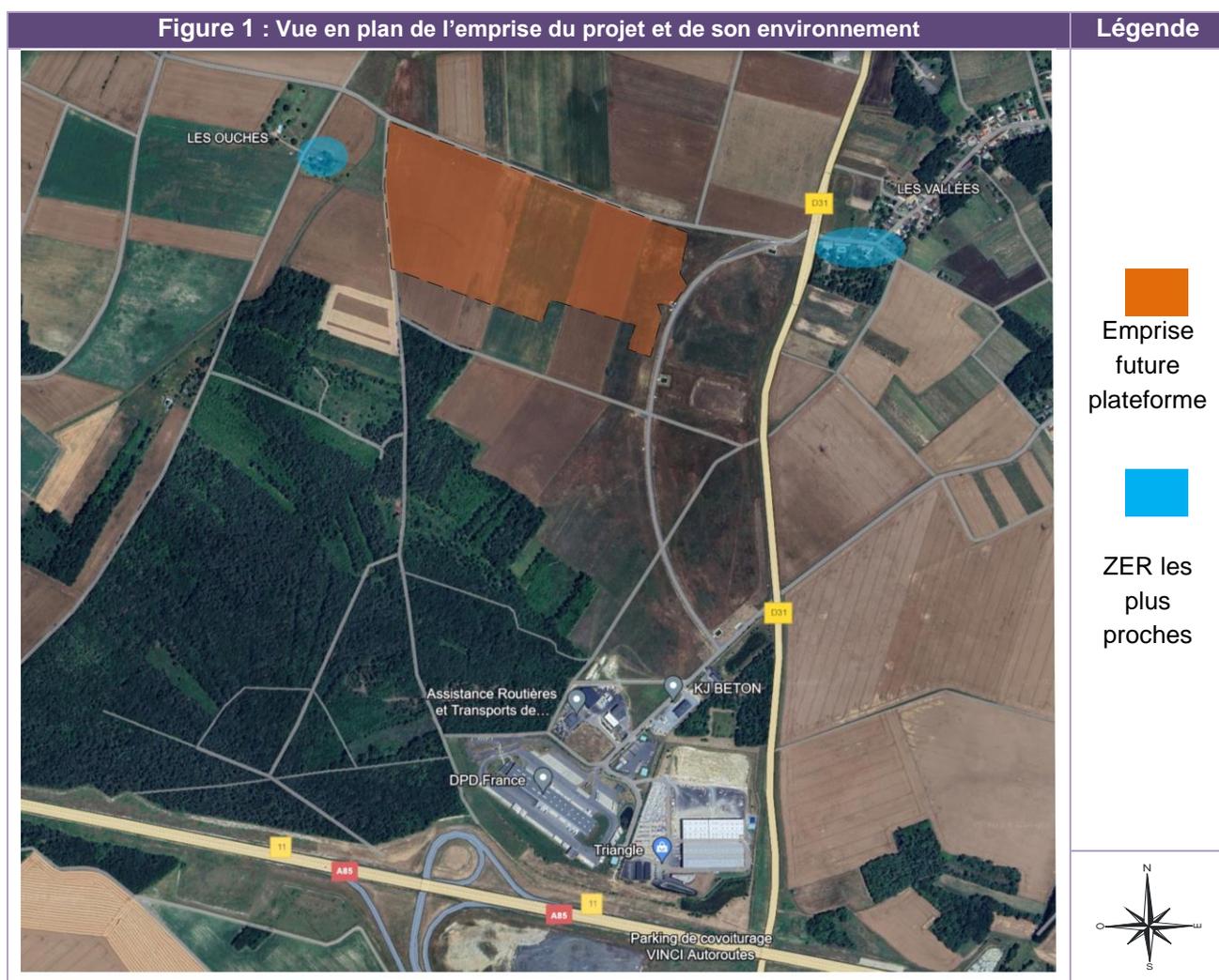
Une synthèse de l'arrêté ministériel relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement est donnée en **Annexe 2** du rapport.

2 CADRE D'INTERVENTION OPERATIONNEL

2.1 Implantation géographique

La future plateforme sera aménagée sur la commune de Bléré (37). La zone autour de cette plateforme est principalement constituée de terrains agricoles. Plus au sud, une première plateforme logistique a été mise en service (dpd).

Les habitations les plus proches sont situées à l'Ouest et à l'Est de la zone d'implantation, respectivement à 135 et 250 mètres de la limite de propriété Ouest et N-Est.



2.2 Descriptif de l'environnement existant

o Contexte du site d'exploitation

- **Activité principale** : Plateforme Logistique.
- **Période de fonctionnement** : 3 x 8 heures.
- **Sources de bruit prépondérantes** : D31, A85, plateforme logistique Sud DPD.

o Contexte sonore autour du projet

	D é t a i l s	O b s e r v a t i o n s
Implantation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Bléré. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Vallées D31
Zones à émergences réglementées (ZER)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitations côté Ouest ▪ Habitations côté Nord-Est 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ferme isolée à environ 135m ▪ Lieu-dit « Les Vallées » à environ 250m
Infrastructure de transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ RD31 ▪ A85 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trafic routier faible en journée et insignifiant la nuit.
Activités à proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plateforme logistique Sud DPD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bruits d'exploitation aléatoire et suivant la direction du vent.
Sensibilité du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet sera édifié sur un terrain agricole, non loin des habitations (ZER). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La contribution sonore de la future plateforme logistique devra respecter les seuils admissibles fixés par l'arrêté préfectoral d'autorisation, et plus particulièrement les critères d'émergences admissibles compte tenu de la présence des ZER.

2.3 Conditions de mesurage

2.3.1 Norme

Les mesurages ont été réalisés conformément à la norme NFS 31-010 (décembre 1996) relative au mesurage du bruit dans l'environnement.

La méthode « contrôle » a été utilisée.

2.3.2 Matériel utilisé

L'appareillage utilisé est conforme, par ses caractéristiques, à la norme NF EN 60-804 relative aux sonomètres intégrateurs.

Le matériel utilisé lors des mesures est présenté en **Annexe 3**.

2.3.3 Date de l'intervention, opérateur

Les mesurages sur le site d'exploitation ont été effectués par Monsieur GURNARI, le 09 juillet 2024.

2.3.4 Conditions météorologiques

Les conditions sont exprimées selon la classification de la norme NF S 31-010 « Caractérisation et mesurage des bruits dans l'environnement » voir **annexe 4**.

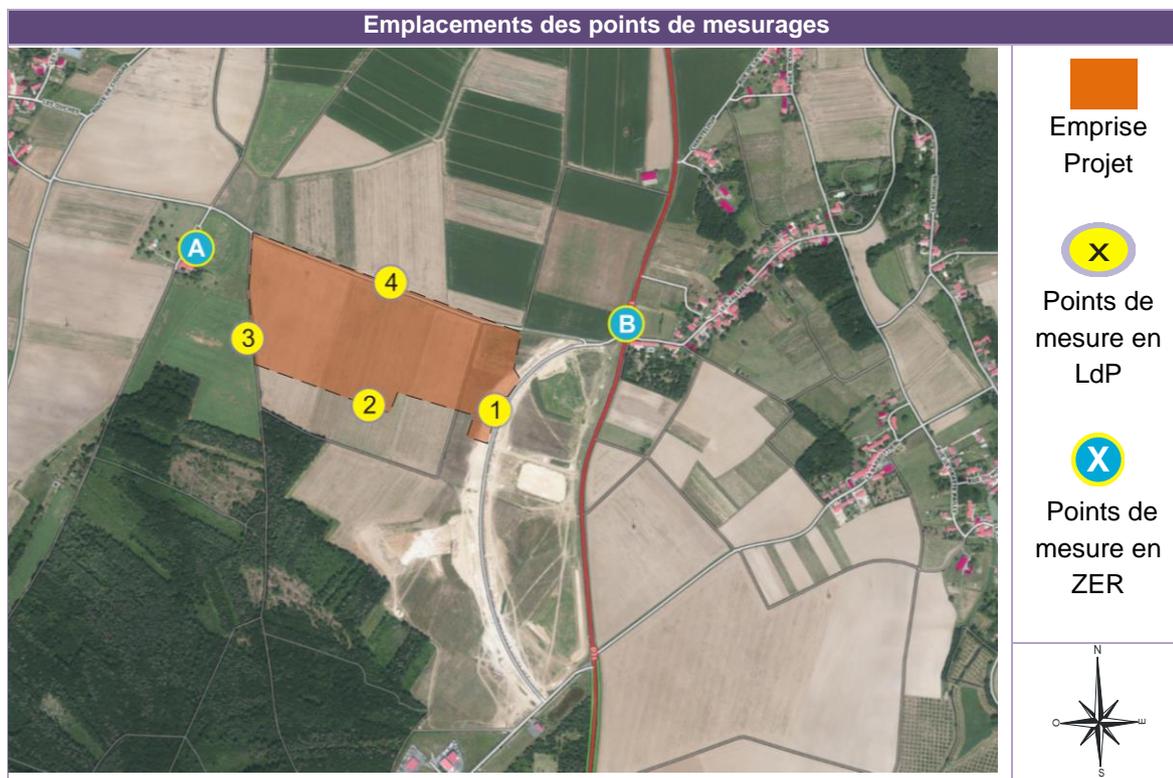
- ▶ Le 09 juillet 2024

Périodes	Informations météorologiques	Couple (U ; T)	Conditions de propagation sonore
 Jour	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du vent : Ouest • Vitesse de vent : Faible • Température : 27 °C • Ciel : Nuageux 	(U3 ; T3)	Effets météorologiques nuls ou négligeables
 Nuit	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du vent : Sud-Ouest • Vitesse de vent : Faible • Température : 18°C • Ciel : Dégagé 	(U3 ; T5)	Renforcement faible du niveau sonore

2.3.5 Emplacement des points de mesure

Les emplacements de mesurage, retenus dans le cadre de notre intervention, sont situés en limite de propriété du projet et à hauteur des ZER les plus proches.

La position exacte du microphone est précisée sur un plan masse en chaque point de mesure avec prise de vue photographique, voir **annexe 2**.



Le tableau 2 permet de préciser la localisation des points de mesures ainsi que le type de mesure effectué.

Tableau 2 – Caractéristiques des points de mesures

Points	Localisation	Type de mesure			Périodes de mesure			
		LP	E	Tm	Ambiant		Résiduel	
					Jour	Nuit	Jour	Nuit
1	En Limite de propriété côté Est Futur accès depuis le Bd Alexandra David-Néel	⊙	-	-	-	-	⊙	⊙
2	En Limite de propriété côté Sud Au milieu des terrains agricoles	⊙	-	-	-	-	⊙	⊙
3	En Limite de propriété côté Ouest Le long du chemin agricole	⊙	-	-	-	-	⊙	⊙
4	En Limite de propriété côté Nord Le long de la route de Cigogne	⊙	-	-	-	-	⊙	⊙
A	En ZER côté Ouest Ferme isolée « La Folie »	-	⊙	-	-	-	⊙	⊙
B	En ZER côté Nord-Est Lieu-dit « Les Vallées »	-	⊙	-	-	-	⊙	⊙

LP : Limite de propriété

E : Emergence

Tm : Tonalité marquée

3 SITUATION SONORE ACTUELLE

3.1 Résultat des mesures

L'ensemble des enregistrements des niveaux sonores et des niveaux statistiques évalués en période diurne et nocturne est donné en **Annexe 5**.

3.1.1 Niveaux sonores mesurés en limite de propriété

Les niveaux sonores mesurés en période diurne et nocturne sont principalement caractérisés par le trafic routier sur les axes longeant la zone de projet.

Tableau 3 - Niveaux équivalents $L_{Aeq/T}$ - Etat initial (niveaux résiduels existants)

N° Fiche	Localisation	Période	Niveaux sonores $L_{Aeq/T}$					
			Bruit ambiant global en dB(A)			Bruit particulier en dB(A)*		
			L_{Aeq}	L_{50}	L_{95}	L_{Aeq}	L_{50}	L_{95}
1	<u>Point n°1</u> En limite de propriété côté Est	Jour	38,4	34,6	30,1	38,5	34,5	30,0
		Nuit	37,3	34,6	30,8	37,5	34,5	31,0
2	<u>Point n°2</u> En limite de propriété côté Sud	Jour	45,8	39,8	31,8	46,0	40,0	32,0
		Nuit	38,5	38,0	36,0	38,5	38,0	36,0
3	<u>Point n°3</u> En limite de propriété côté Ouest	Jour	45,2	43,9	37,1	45,0	44,0	37,0
		Nuit	35,0	33,3	29,7	35,0	33,5	29,5
4	<u>Point n°4</u> En limite de propriété côté Nord	Jour	39,2	31,5	27,5	39,0	31,5	27,5
		Nuit	37,2	28,4	25,0	37,0	28,5	25,0

* valeurs arrondies à 0,5 dB près

L_{50} = niveau sonore mesuré pendant 50 % du temps (médiane)

L_{95} = niveau sonore mesuré pendant 95 % du temps (bruit de fond)

En période diurne, les niveaux sonores mesurés sont principalement caractérisés par les bruits diffus provenant des axes routiers, notamment la RD.31. En période nocturne, la diminution du trafic routier la nuit laisse émerger davantage les bruits de la plateforme dpd et de l'A.85 (par vent de secteur Sud).

Nous retiendrons les indicateurs L_{Aeq} et/ou L_{A50} « résiduel » pour déterminer les indicateurs de références constituant le « point zéro ». Les niveaux sonores sont relativement homogènes sur l'ensemble de la zone de projet.

4 DEFINITION DES OBJECTIFS SONORES A RESPECTER

4.1 Définition des objectifs suivant les contraintes environnementales

L'exploitation est menée de manière à ne pas être à l'origine de bruits aériens ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une gêne pour sa tranquillité.

4.1.1 Réglementation applicable

- **Arrêté du 23 janvier 1997**

L'objectif de cet arrêté est de limiter les bruits émis dans l'environnement par les installations classées, pour la protection de l'environnement :

« L'exploitation est menée de manière à ne pas être à l'origine de bruits aériens ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une gêne pour sa tranquillité. »

Ces dispositions sont applicables aux installations nouvelles, dont l'arrêté d'autorisation interviendra postérieurement au 1^{er} juillet 1997, ainsi qu'aux installations existantes faisant l'objet d'une modification autorisée postérieurement à cette même date.

4.1.2 Objectifs sonores visés

L'objectif visé peut alors être le suivant :

- **OBJECTIF DE NIVEAU 1 : « respecter les valeurs en limite de propriété »**
 - L'impact acoustique du projet d'implantation devra respecter les seuils fixés par l'arrêté préfectoral d'autorisation en limite de propriété.
 - L'objectif de contribution sonore pour les installations projetées est fixé de manière à utiliser le crédit bruit disponible.
- **OBJECTIF DE NIVEAU 2 : « conformité du projet d'implantation en Z.E.R. »**
 - La contribution sonore du site doit permettre de respecter le critère d'émergence défini par l'arrêté du 23 janvier 1997 dans les Zones à Emergence Réglementée.

Dans le but d'avoir un projet satisfaisant à ces exigences, nous retiendrons pour chacun des points l'objectif 1 ou 2 en fonction de la position du site d'exploitation par rapport à son environnement proche.

Compte tenu de la présence de plusieurs ZER proches de l'emprise du projet **l'objectif de niveau 2** est privilégié. L'exploitant devra en tenir compte afin de vérifier la conformité acoustique de ses installations au regard des exigences réglementaires applicables.

4.2 Objectifs sonores en limite de propriété (niveau 1)

4.2.1 Niveaux sonores admissibles

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 fixe des niveaux sonores admissibles en limite de propriété pour chacune des périodes de référence.

- Niveaux sonores à respecter en limite de propriété

Position récepteur	Période de référence	Valeurs limites à ne pas dépasser
En limite de propriété de l'exploitant	 jour [07h – 22h]	≤ 70 dBA
	 nuit [22h – 07h]	≤ 60 dBA

4.2.2 Contribution sonore dans le cadre du projet d'implantation

Les objectifs de contribution sonore aux différents points de contrôle sont déterminés de manière à utiliser la marge acoustique disponible pour atteindre les niveaux sonores admissibles après mise en service de la plateforme.

Tableau 4 - Objectifs sonores à respecter en limite de propriété

Niveaux sonores en limite de propriété du site de production en dB(A)								
Point récepteur	Période « Jour » (7h-22h)				Période « Nuit » (22h-7h)			
	L _{Aeq/T}	L _{limite}	Contribution sonore admissible	Marge acoustique disponible	L _{Aeq/T}	L _{limite}	Contribution sonore admissible	Marge acoustique disponible
1	38,5	≤ 70	70,0	31,5	37,5	≤ 60	60,0	22,5
2	40,0			30,0	38,5			21,5
3	45,0			25,0	35,0			25,0
4	31,5			38,5	28,5			31,5

Commentaires :

Les objectifs de contribution sonore ont été définis pour les points situés en limite de propriété du site d'exploitation, sous réserve du respect du critère d'émergence dans les zones à émergences réglementées potentielles.

4.3 Objectifs sonores en ZER (niveau 2)

4.3.1 Emergences sonores admissibles

L'arrêté du 23 janvier 1997 fixe, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux limites d'émergences à ne pas dépasser, déterminés de manière à assurer la tranquillité des riverains.

- **Emergences sonores à respecter en ZER (habitations les plus proches)**

Niveau de bruit ambiant de référence en tout point des parties extérieures	Emergence* sonore admissible (en dBA)	
	Période DIURNE (07h à 22h) sauf dimanches et jours fériés	Période NOCTURNE (22h à 07h) ainsi que les dimanches et jours fériés
Entre 35 et 45 dB(A)	≤ +6	≤ +4
> 45 dB(A)	≤ +5	≤ +3

Dans le cas général, cet indicateur représente la différence entre les niveaux de pression continue équivalents mesurés plateforme en marche et plateforme à l'arrêt :

* **EMERGENCE = BRUIT AMBIANT** (installations en marche) – **NIVEAU RESIDUEL** (installations à l'arrêt)

4.3.2 Emergences sonores admissibles

L'objectif de Niveau 2 est prioritaire afin de respecter les critères d'émergences admissibles dans les ZER désignées. La prise en compte de ces exigences permettra d'intégrer le projet de manière à ne pas dégrader la situation sonore actuelle. Toute contribution sonore non maîtrisée engendrera un risque de gêne potentiel.

- **Contribution sonore en Zone à Emergence Réglementée (ZER)**

Les ZER les plus proches sont à environ 135 et 250 mètres de la limite de propriété Ouest et Est de l'emprise projet.

Tableau 5 - Objectifs retenus pour le respect des émergences sonores admissibles

Niveaux sonores en ZER à proximité du site en dB(A)								
Pt récepteur	Période "Jour" (7h-22h)				Période "Nuit" (22h-7h)			
	Niveau sonore retenu	E limite	Indicateur retenu	Niveau sonore admissible	Niveau sonore retenu	E limite	Indicateur retenu	Niveau sonore admissible
A	36,0	≤ 6	LAeq	42,0	31,5	≤ 4	LAeq	35,0
B	51,5	≤ 5		L résiduel 50	56,5			38,5

A hauteur de l'habitation située à l'ouest du projet, le niveau sonore est relativement bas la nuit. D'un point de vue réglementaire, l'émergence sonore n'est recherchée que lorsque le bruit ambiant est supérieur à 35 dBA. Par conséquent, la contribution sonore devra être limitée à 35 dBA en période nocturne.

5 COMMENTAIRES - CONCLUSION

La campagne de mesure de bruit effectuée dans le cadre du projet d'implantation de la future plateforme à Bléré, permet de tirer les conclusions suivantes :

Au vu des résultats obtenus, l'exploitant aura pour obligation :

- De maîtriser les émissions sonores, dès la mise en service du futur site d'exploitation, de façon à ce que les **niveaux sonores soient inférieurs** aux valeurs limites admissibles fixées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 (OBJECTIF 1).
- Le critère d'émergence défini par l'arrêté du 23 janvier 1997 s'appliquera aux abords de la future plateforme (OBJECTIF de niveau 2). Dans ce contexte, l'exploitant devra tenir compte de la situation sonore actuelle afin de concevoir le projet et d'organiser les activités logistiques de telle sorte que le bruit ambiant ne soit pas supérieur aux seuils d'émergences admissibles. La prise en compte de cet objectif permettra d'assurer la tranquillité des riverains. L'objectif de Niveau 2 demeure prioritaire dans la conception du projet de tel sorte que le bruit ambiant soit < à 35 dBA à hauteur de l'habitation située à l'Ouest du projet pour la période nocturne.

D'une manière générale, l'impact acoustique lié au fonctionnement de la future plateforme vis-à-vis de son environnement proche, doit attirer l'attention de l'exploitant sur les points suivants :

- ▶ Dans toutes zones où plusieurs implantations bruyantes dont les effets acoustiques vont s'ajouter, il convient de tenir compte de leurs impacts pour pouvoir prévoir une répartition de la marge d'augmentation du niveau sonore éventuellement disponible.
- ▶ Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés sur le site d'exploitation doivent être conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitations de leurs émissions sonores.
- ▶ L'usage de tout appareil de communication par voies acoustiques (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.) gênant pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Un contrôle des niveaux sonores pourra être demandé à l'exploitant par la DREAL dès la mise en service du futur site et ensuite périodiquement selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

ANNEXE 1 : Arrêté du 23 janvier 1997

EXIGENCES EN LIMITES DE PROPRIETE :

Niveaux de bruit en limite de propriété de l'établissement fixés par l'arrêté préfectoral d'autorisation, permettant de respecter les limites d'émergence en zone réglementée et n'excédant pas :



Sauf si le bruit résiduel est supérieur à cette limite

Particularités

Prise en compte des tonalités marquées.

Si l'arrêté d'autorisation concerne la modification d'un établissement existant au 1er juillet 1997, dont la limite de propriété est distante de moins de 200 mètres des zones à émergence réglementée, il peut prévoir que les valeurs admissibles d'émergence ne s'appliquent, dans les zones considérées, qu'au-delà d'une distance donnée de la limite de propriété. Cette distance ne peut excéder 200 mètres.

Mesures effectuées conformément à l'annexe de l'arrêté (se référant à la norme NFS 31-010)

EXIGENCES EN TERME D'EMERGENCE :

Respect d'un critère d'émergence* dans les Zones à Emergence Réglementées, variable en fonction de la période et du niveau de bruit ambiant.

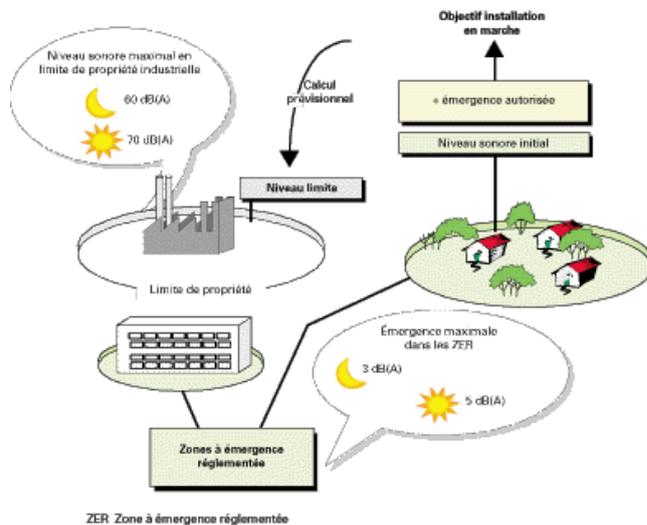
Niveau de bruit ambiant (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés.
Supérieur à 35 dB(A) Inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Les indicateurs de niveaux de bruit retenus pour le calcul de l'émergence sont :

Soit le L_{Aeq} , niveau sonore équivalent en dB(A) sur la période de mesure, correspondant à une "moyenne" énergétique du bruit mesuré,

Soit le L_{50} , niveau acoustique fractile, correspondant au niveau de bruit dépassé pendant au moins 50 % de la période de mesure.

Le choix de l'indicateur est effectué en chaque point en fonction de la différence ($L_{Aeq} - L_{50}$). Si cette différence est supérieure ou égale à 5 dB(A), le L_{50} est retenu, sinon c'est le L_{Aeq} .

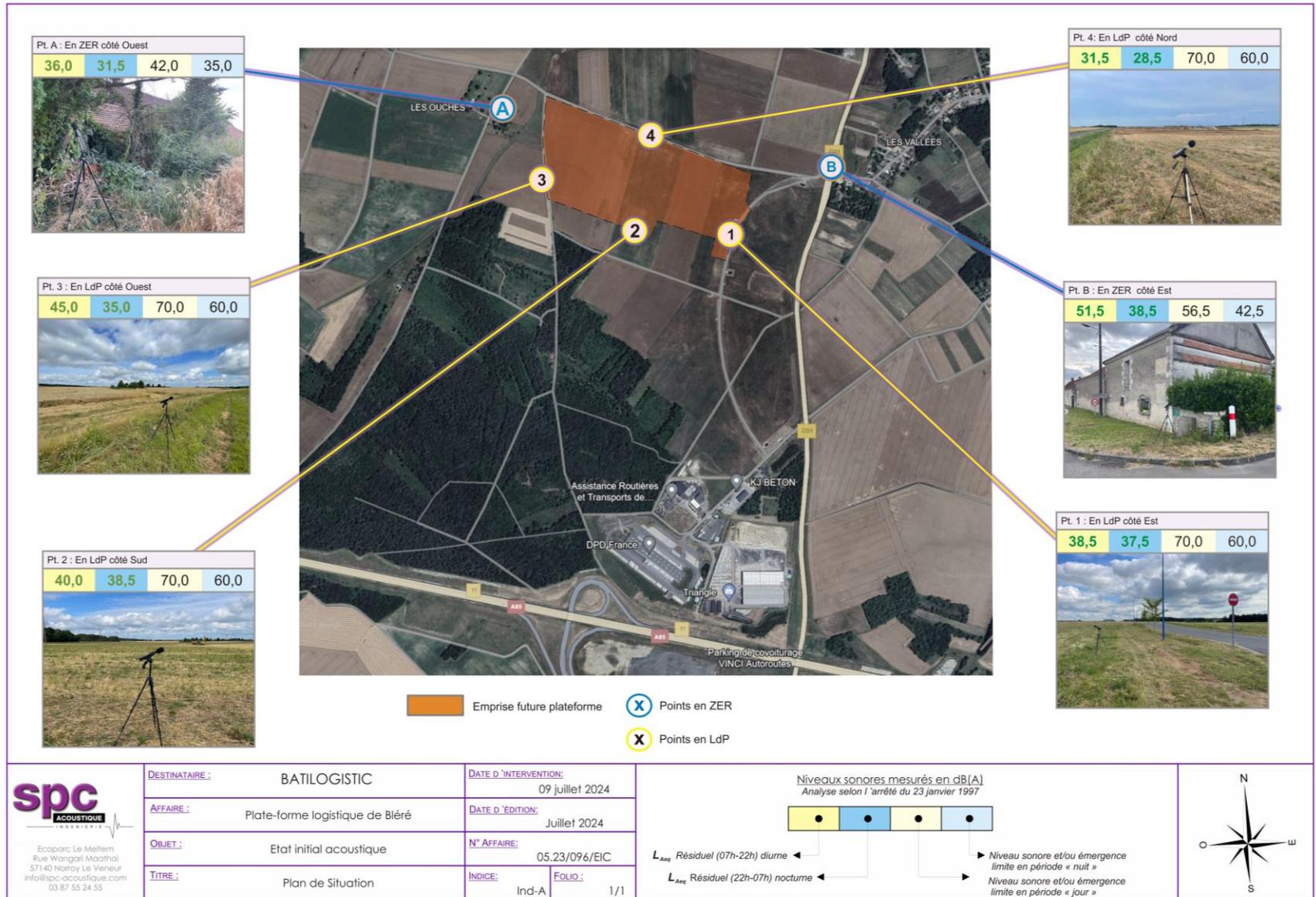


ZONES A EMERGENCE REGLEMENTEE:

- Habitations existantes
- Zones constructibles
- Habitations futures construites en zones constructibles à l'exception de celles implantées dans des zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles

* L'émergence est définie comme la différence entre les niveaux de bruit équivalents installation en marche (niveau de bruit ambiant) et installation arrêtée (niveau de bruit résiduel).

ANNEXE 2 : Plan de situation



ANNEXE 3 : Matériel utilisé

	Marque	Appareil / Logiciel	N° série	Description
Sonomètres	B&K	2270	3003004	Bâtiment – Environnement
	01 dB ACOEM	FUSION	10635	Bâtiment – Environnement
		Black SOLO 1	60271	Bâtiment – Environnement
		Black SOLO 2	61336	Environnement
		Black SOLO 3	61337	Environnement
		Black SOLO 4	61100	Environnement
		Black SOLO 5	61101	Environnement
		DUO n°1	10379	Environnement
		DUO n°2	10380	Environnement
		DUO n°3	10381	Environnement
SOLO 6	12060	Environnement		
SIP 1	981178	Environnement		
Exposimètres	01 dB ACOEM	SIE 95 (*4)		Dosimètre
		WED 007 (*12)		Dosimètre
Traitement données			dB Trait	Traitement des données - Environnement
	01 dB		dB Inside	Traitement des données - Bâtiment
			dB Wed	Logiciel d'analyse – Exposition des travailleurs
	B&K		BZ 5503	Logiciel d'analyse - Environnement
		Qualifier	Traitement des données - Bâtiment	
Simulation	Datakustik		CadnaA	Modélisation acoustique environnement
	AFMG		Ease	Modélisation acoustique des salles
	CSTB		AcouBat	Isolement des parois
	CSTB		AcouSys	Performances acoustique de complexes multicouches
	Google		Sketch'Up	Modélisation 3D
Sonorisation	NEXO		2 * PS 10 + 1 * LS 500	2 Haut-Parleurs + 1 Caisson de Basses
	NEXO		TD PS 10	Contrôleur analogique
	CHEVIN Research		A1000	Amplificateur de puissance
	MACKIE		1402 VLZ PRO	Table de Mixage 14 pistes
Divers	01 dB		Calibreurs (*3)	CAL 21
	01 dB		Source de bruit	GDBS 10127
	01 dB		Machine à chocs normalisé	MAC 001
	Manfrotto		Autopol	
	01 dB		Câble passe fenêtre	

ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques peuvent influencer sur le résultat de deux manières :

1. Par perturbation du mesurage, en particulier par action sur le microphone. Il convient donc de ne pas faire de mesurage quand la vitesse du vent est supérieure à 5 m/s, ou en cas de pluie marquée ;
2. Lorsque la (les) source(s) de bruit est (sont) éloignée(s). Le niveau de pression acoustique mesuré est fonction des conditions de propagation liées à la météorologie. Cette influence est d'autant plus importante que l'on s'éloigne de la source.

Les conditions météorologiques sont exprimées à partir des caractéristiques «U» pour le vent et «T» pour la température décrites ci-dessous :

- Définition des conditions aérodynamiques

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort (3 à m,s^{-1})	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen (1 à 3 m,s^{-1})	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible (0 à 1 m,s^{-1})	U3	U3	U3	U3	U3

- Définition des conditions thermiques

Période	Rayonnement – couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
			Sol humide	Faible ou moyen
		Fort	Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux	Faible ou moyen ou fort		T4
	Ciel dégagé	Moyen ou fort		T4
		Faible		T5

Ces estimations doivent être relevées heure par heure, pendant toute la durée de l'intervalle de mesurage et figurer sur le rapport de mesurage.

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

- Etat météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore ;
- Etat météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore ;
- Z Effets météorologiques nuls ou négligeables ;
- + État météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore ;
- ++ Etat météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore,

Les couples (T2, U5), (T3, U4 ou U5), (T5, U2 ou U3), (T4,U3 ou U4) sont ceux qui offrent la meilleure reproductibilité.

ANNEXE 5 : Fiches des mesurages

B A T I L O G I S T I C

Etat initial acoustique : Projet d'implantation d'une Plateforme

Commune de Bléré

Arrêté du 23 janvier 1997 – Installation classée



Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere							
Commentaires	Etat initial acoustique avant implantation							
Début	19:30:48 mardi 9 juillet 2024							
Fin	00:45:53 mercredi 10 juillet 2024							
Durée élémentaire	1s							
Nombre total de périodes	18905							
Voie	Type	Pond.	Type de grandeur	Unité	Min.	Max.	Min.	Max.
Pt.1 - En LdP côté Est	Leq	A	Pression	dB	20	70		
Pt.2 - En LdP côté Sud	Leq	A	Pression	dB	20	70		
Pt.2 - En LdP côté Sud	Multispectres Oct Leq	Lin	Pression	dB	10	80	8Hz	16kHz
Pt.3 - En LdP côté Ouest	Leq	A	Pression	dB	20	70		
Pt.3 - En LdP côté Ouest	Multispectres Oct Leq	Lin	Pression	dB	10	70	63Hz	8kHz
Pt.4 - En LdP côté Nord	Leq	A	Pression	dB	20	70		
ZER-A - côté Ouest	Leq	A	Pression	dB	20	70		
ZER-A - côté Ouest	Multispectres Oct Leq	Lin	Pression	dB	0	80	8Hz	16kHz
ZER-B - côté N-Est	Leq	A	Pression	dB	30	90		
ZER-B - côté N-Est	Multispectres Oct Leq	Lin	Pression	dB	10	100	8Hz	16kHz
Source	Code							
LAeq Résiduel "Jour"	10							
LAeq Résiduel "Nuit"	11							
Type d'appareil	DUO (FW 2.60)	DUO (FW 2.60)	Solo	Solo	Solo	DUO (FW 2.60)		
N° de série appareil	10379	10380	271	1101	1100	10381		
Type capteur	Accredited_40CD	Accredited_40CD	----	----	----	----		
N° de série capteur	144883	144929	----	----	----	144852		
Coordonnées	47,302779° N 0,977751° E	47,300860° N 0,991382° E	-----° -----°	-----° -----°	-----° -----°	47,300124° N 0,985709° E		
Fuseau horaire	(UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris							

Pt. 1

En Limite de propriété côté Est
Futur accès depuis le Bd Alexandra David-Néel

Fiche n°1

Le 09 juillet 2024

Descriptif

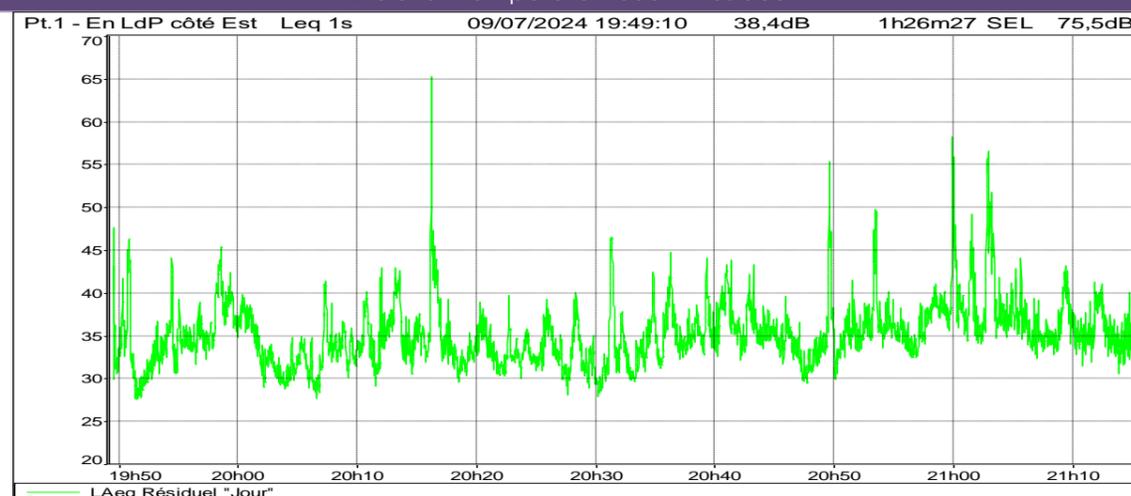


- Type de mesures : « Résiduel »
- Période de mesurage : Jour & nuit - **Semaine**
- Emplacement du microphone : à 1,5 m du sol
- Type de zone : ZA

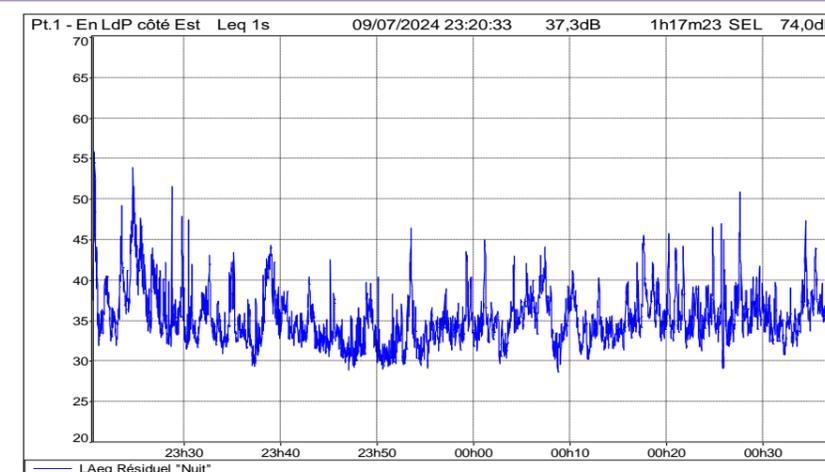
Conditions météorologiques

Conditions météorologiques			
Journée	09 juillet 2024		10 juillet 2024
Période	Jour	Nuit	Jour
Température	27°C	18°C	-
Vent	Ouest	Sud-Ouest	-
Orientation Vent	Faible	Faible	-
Ciel	Nuageux	Dégagé	-

Evolution temporelle – Jour « Résiduel »



Evolution temporelle – Nuit « Résiduel »



Commentaires

En période diurne, Le paysage sonore est essentiellement caractérisé par les bruits diffus provenant de la RD.31.

En période nocturne, la circulation est réduite avec une influence des bruits de l'autoroute A.85 et de la plateforme DpD

Niveaux sonores & indicateurs - Jour

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.1 - En LdP côté Est						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 19:49:10						
Fin	09/07/2024 21:15:36						
Source	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée
	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Jour"	38,4	27,5	65,3	30,1	34,6	39,1	01:26:02
Global	38,4	27,5	65,3	30,1	34,6	39,1	01:26:02

- Niveau sonore limite diurne : ≤ 70 dBA
- Niveau sonore résiduel : 38,5 dBA (LAeq, part)
- Contribution sonore admise : 70,0 dBA
- Marge acoustique disponible : 31,5 dB(A)

Niveaux sonores & indicateurs – Nuit

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.1 - En LdP côté Est						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 23:20:08						
Fin	10/07/2024 00:37:57						
Source	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée
	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Nuit"	37,3	28,6	55,8	30,8	34,6	39,5	01:17:42
Global	37,3	28,6	55,8	30,8	34,6	39,5	01:17:42

- Niveau sonore limite nocturne : ≤ 60 dBA
- Niveau sonore résiduel : 37,5 dBA (LAeq, part)
- Contribution sonore admise : 60,0 dBA
- Marge acoustique disponible : 22,5 dB(A)

Descriptif

Conditions météorologiques

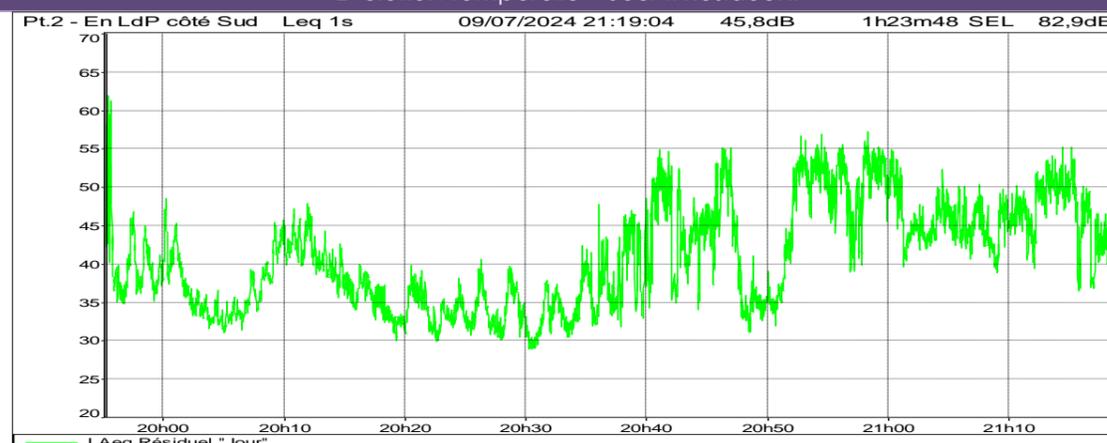


- Type de mesures : « Résiduel »
- Période de mesurage : Jour & nuit - **Semaine**
- Emplacement du microphone : à 1,5 m du sol
- Type de zone : ZA

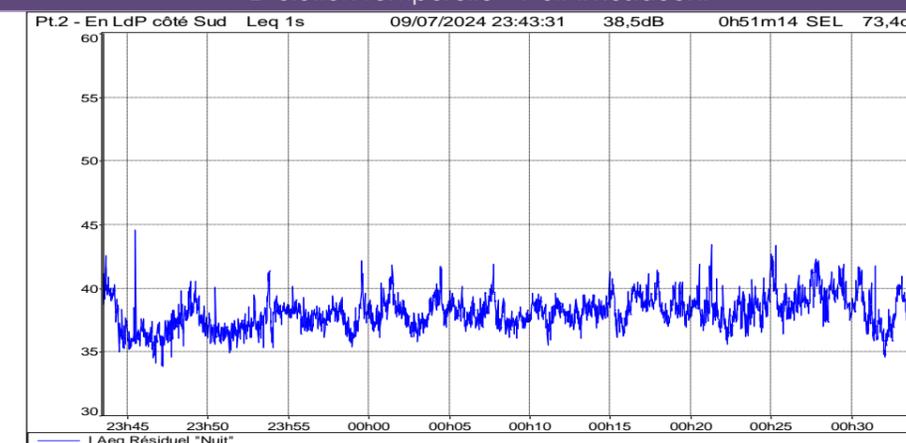
Conditions météorologiques

Journée	09 juillet 2024		10 juillet 2024
	Jour	Nuit	Jour
Température	27°C	18°C	-
Vent	Ouest	Sud-Ouest	-
Orientation Vent	Faible	Faible	-
Ciel	Nuageux	Dégagé	-

Evolution temporelle – Jour « Résiduel »



Evolution temporelle – Nuit « Résiduel »



Commentaires

En période diurne, Le paysage sonore est essentiellement caractérisé par les bruits diffus provenant de la RD.31. Activités agricoles (moisson).
En période nocturne, la circulation est réduite avec une influence des bruits de l'autoroute A.85 et de la plateforme DpD

Niveaux sonores & indicateurs - Jour

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.2 - En LdP côté Sud						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 19:55:17						
Fin	09/07/2024 21:19:04						
Source	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L95 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s
LAeq Résiduel "Jour"	45,8	28,9	61,9	31,8	39,8	50,7	01:23:47
Global	45,8	28,9	61,9	31,8	39,8	50,7	01:23:47

- Niveau sonore limite diurne : ≤ 70 dBA
- Niveau sonore résiduel : 40,0 dBA (LA50)
- Contribution sonore admise : 70,0 dBA
- Marge acoustique disponible : 30,0 dB(A)

Niveaux sonores & indicateurs – Nuit

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.2 - En LdP côté Sud						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 23:43:31						
Fin	10/07/2024 00:34:44						
Source	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L95 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s
LAeq Résiduel "Nuit"	38,5	33,9	57,1	36,0	38,0	39,7	00:51:13
Global	38,5	33,9	57,1	36,0	38,0	39,7	00:51:13

- Niveau sonore limite nocturne : ≤ 60 dBA
- Niveau sonore résiduel : 38,5 dBA (LAeq, part)
- Contribution sonore admise : 60,0 dBA
- Marge acoustique disponible : 22,0 dB(A)

Descriptif

Conditions météorologiques

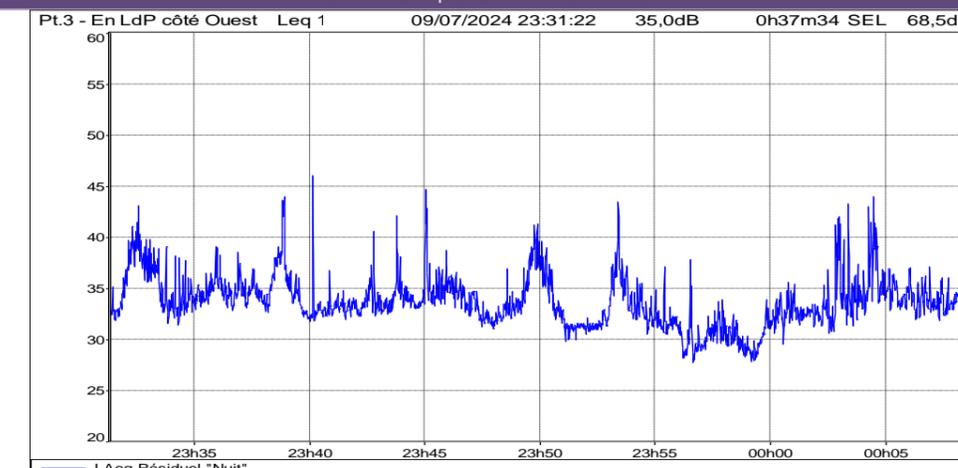
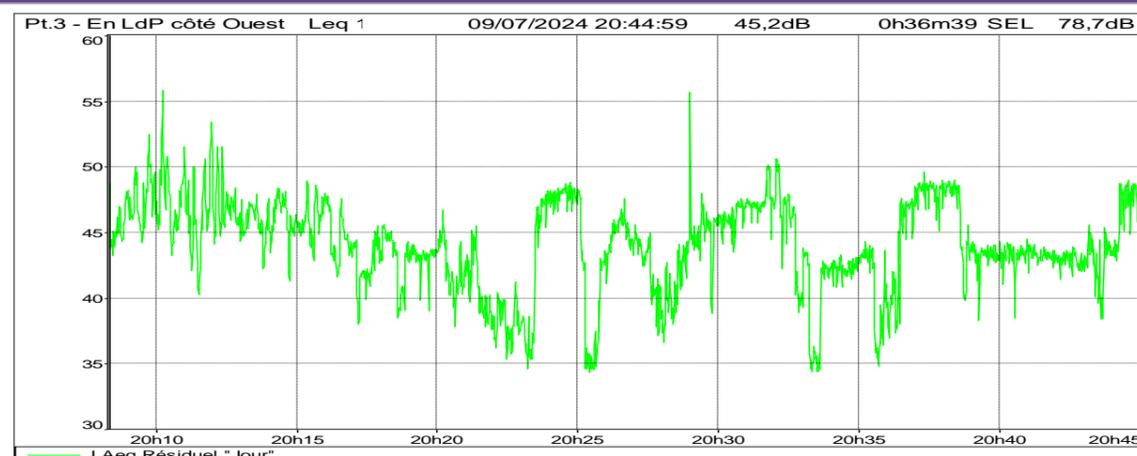


- Type de mesures : « Résiduel »
- Période de mesurage : Jour & nuit - **Semaine**
- Emplacement du microphone : à 1,5 m du sol
- Type de zone : ZA

Conditions météorologiques			
Journée	09 juillet 2024		10 juillet 2024
Période	Jour	Nuit	Jour
Température	27°C	18°C	-
Vent	Ouest	Sud-Ouest	-
Orientation Vent	Faible	Faible	-
Ciel	Nuageux	Dégagé	-

Evolution temporelle – Jour « Résiduel »

Evolution temporelle – Nuit « Résiduel »



Commentaires

Niveaux sonores & indicateurs - Jour

Niveaux sonores & indicateurs – Nuit

En période diurne et nocturne et en absence de circulation ou d'activité agricole, le paysage sonore est relativement calme ($L_p < 40$ dBA).

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.3 - En LdP côté Ouest						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 20:08:21						
Fin	09/07/2024 20:45:00						
	Leq						Durée
Source	particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Jour"	45,2	34,3	55,8	37,1	43,9	48,0	00:36:39
Global	45,2	34,3	55,8	37,1	43,9	48,0	00:36:39

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.3 - En LdP côté Ouest						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 23:31:22						
Fin	10/07/2024 00:08:55						
	Leq						Durée
Source	particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Nuit"	35,0	27,7	54,1	29,7	33,3	36,9	00:37:14
Global	35,0	27,7	54,1	29,7	33,3	36,9	00:37:14

- ▶ Niveau sonore limite diurne : ≤ 70 dBA
- ▶ Niveau sonore résiduel : $45,0$ dBA ($L_{Aeq, part}$)
- ▶ Contribution sonore admise : $70,0$ dBA
- ▶ Marge acoustique disponible : $25,0$ dB(A)

- ▶ Niveau sonore limite nocturne : ≤ 60 dBA
- ▶ Niveau sonore résiduel : $35,0$ dBA ($L_{Aeq, part}$)
- ▶ Contribution sonore admise : $60,0$ dBA
- ▶ Marge acoustique disponible : $25,0$ dB(A)

Pt. 4

En Limite de propriété côté Nord
Le long de la route de Cigogne

Fiche n°4

Le 09 juillet 2024

Descriptif

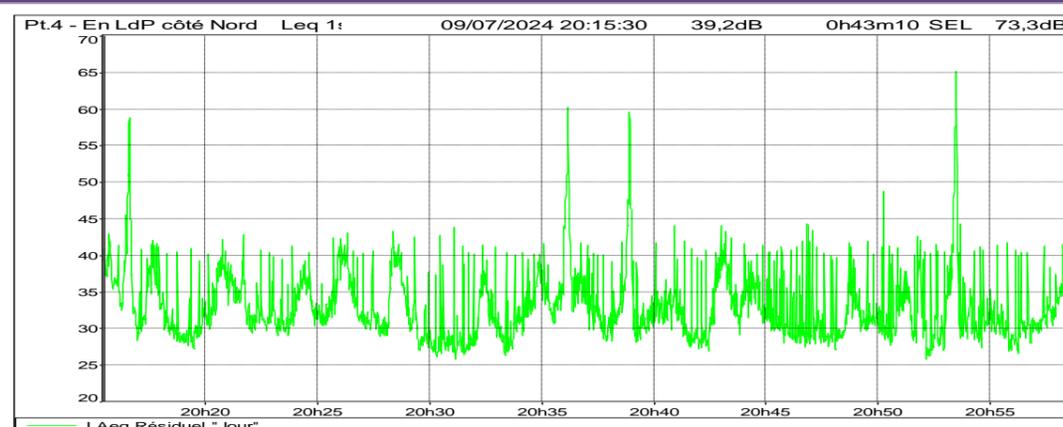


- Type de mesures : « Résiduel »
- Période de mesurage : Jour & nuit - **Semaine**
- Emplacement du microphone : à 1,5 m du sol
- Type de zone : ZA

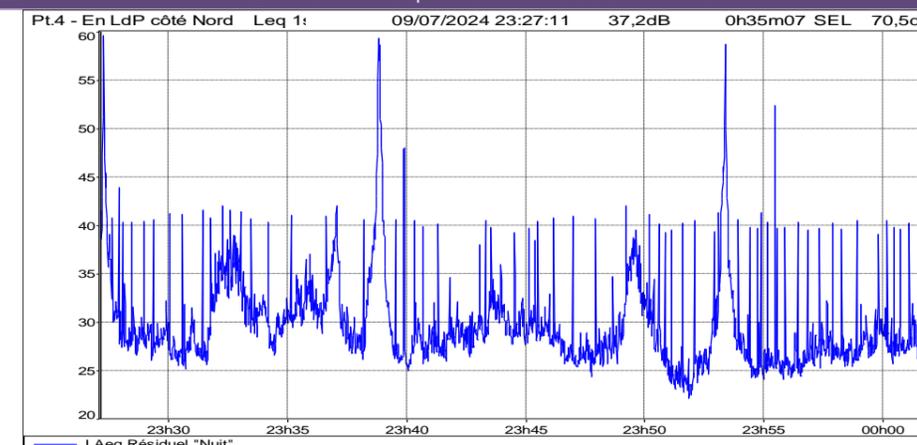
Conditions météorologiques

Conditions météorologiques			
Journée	09 juillet 2024		10 juillet 2024
Période	Jour	Nuit	Jour
Température	27°C	18°C	-
Vent	Ouest	Sud-Ouest	-
Orientation Vent	Faible	Faible	-
Ciel	Nuageux	Dégagé	-

Evolution temporelle – Jour « Résiduel »



Evolution temporelle – Nuit « Résiduel »



Commentaires

En période diurne et nocturne et en absence de circulation ou d'activité agricole, le paysage sonore est relativement calme (Lp < à 35 dBA).

Niveaux sonores & indicateurs - Jour

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.4 - En LdP côté Nord						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 20:15:11						
Fin	09/07/2024 20:58:59						
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Jour"	39,2	25,7	65,2	27,5	31,7	39,1	00:43:11
Global	39,2	25,7	65,2	27,6	31,7	39,2	00:43:48

- ▶ Niveau sonore limite diurne : ≤ 70 dBA
- ▶ Niveau sonore résiduel : 31,5 dBA (LA50)
- ▶ Contribution sonore admise : 70,0 dBA
- ▶ Marge acoustique disponible : 38,5 dB(A)

Niveaux sonores & indicateurs – Nuit

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	Pt.4 - En LdP côté Nord						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 23:27:11						
Fin	10/07/2024 00:02:17						
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Nuit"	37,2	22,1	59,6	25,0	28,4	35,9	00:35:06
Global	37,2	22,1	59,6	25,0	28,4	35,9	00:35:06

- ▶ Niveau sonore limite nocturne : ≤ 60 dBA
- ▶ Niveau sonore résiduel : 28,5 dBA (LA50 part)
- ▶ Contribution sonore admise : 60,0 dBA
- ▶ Marge acoustique disponible : 31,5 dB(A)

Pt. A

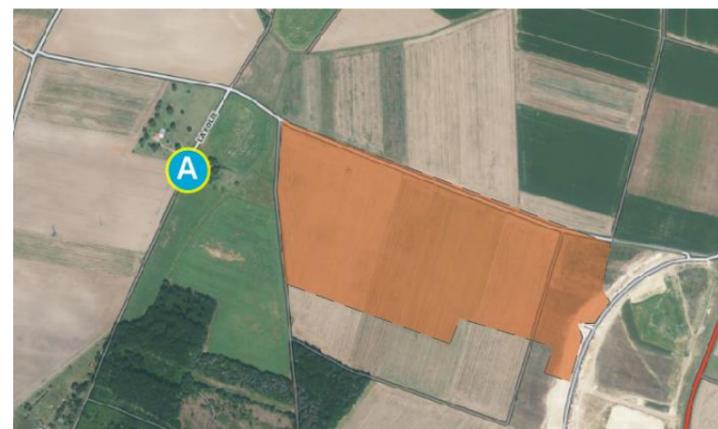
En ZER côté Ouest
Ferme isolée « La Folie »

Fiche n°5

Le 09 juillet 2024

Descriptif

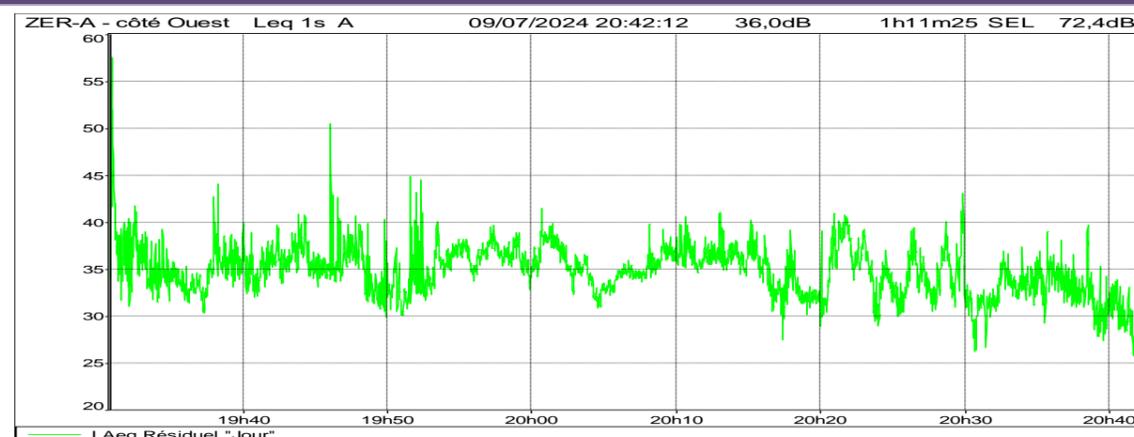
Conditions météorologiques



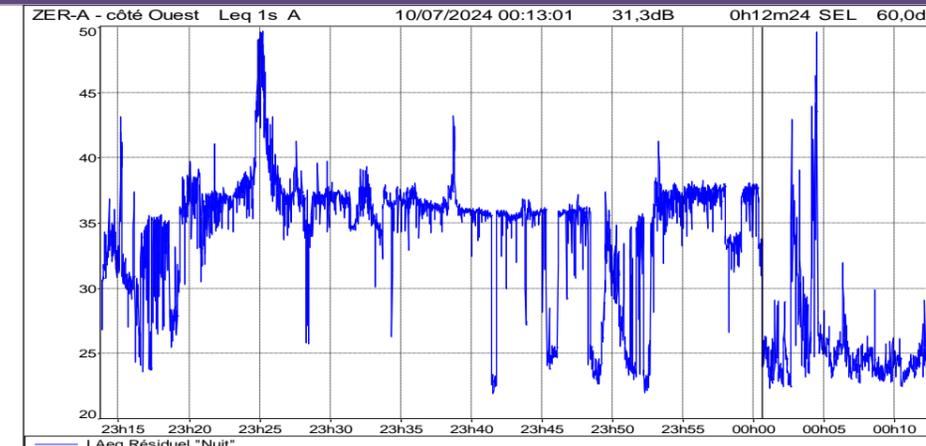
- Type de mesures : « Résiduel »
- Période de mesurage : Jour & nuit - **Semaine**
- Emplacement du microphone : à 1,5 m du sol
- Type de zone : ZA

Conditions météorologiques			
Journée	09 juillet 2024		10 juillet 2024
Période	Jour	Nuit	Jour
Température	27°C	18°C	-
Vent	Ouest	Sud-Ouest	-
Orientation Vent	Faible	Faible	-
Ciel	Nuageux	Dégagé	-

Evolution temporelle – « Résiduel » Jour



Evolution temporelle – « Résiduel » Nuit



Commentaires

En période diurne et en absence de circulation, le paysage sonore est relativement calme.

Compte tenu de la présence d'une ZER, l'objectif de Niveau 2 s'applique (critère d'émergence).

En période nocturne, le paysage sonore est particulièrement calme $L_p < 32$ dBA. Dans ce cas le bruit ambiant en exploitation ne devra pas dépasser les 35 dBA (seuil à partir duquel l'émergence sonore doit être respectée).

Niveaux sonores & indicateurs - Jour

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	ZER-A - côté Ouest						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	09/07/2024 19:30:48						
Fin	09/07/2024 20:42:33						
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Jour"	36,0	25,8	57,5	30,4	34,8	37,8	01:11:27
Global	36,0	25,0	57,5	30,3	34,8	37,8	01:11:45

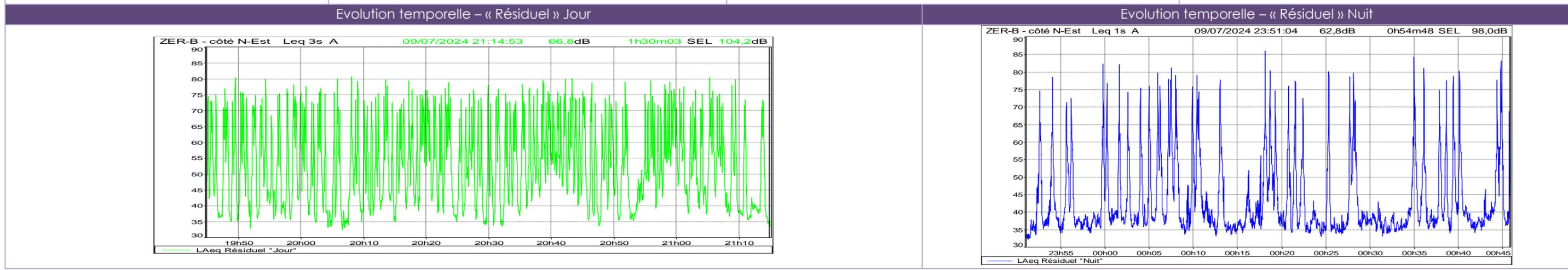
- ▶ L_{A50} « Jour » résiduel (7h-22h) : **36,0 dB(A)**
- ▶ Emergence admissible : ≤ 6 dBA
- ▶ Niveau ambiant maximal admissible : **42,0 dBA**

Niveaux sonores & indicateurs – Nuit

Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere						
Lieu	ZER-A - côté Ouest						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	10/07/2024 00:00:38						
Fin	10/07/2024 00:13:01						
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
LAeq Résiduel "Nuit"	31,3	22,3	49,7	22,9	24,6	31,0	00:12:23
Global	31,3	22,3	49,7	22,9	24,6	31,0	00:12:23

- ▶ L_{Aeq} « Nuit » résiduel (22h-7h) : **31,5 dB(A)**
- ▶ Emergence admissible : ≤ 4 dBA
- ▶ Niveau ambiant maximal admissible : **35,0 dBA**

Descriptif	Conditions météorologiques																												
<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type de mesures : « Résiduel » ▪ Période de mesurage : Jour & nuit - Semaine ▪ Emplacement du microphone : à 1,5 m du sol ▪ Type de zone : ZA 	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Conditions météorologiques</th> </tr> <tr> <th>Journée</th> <th>09 juillet 2024</th> <th colspan="2">10 juillet 2024</th> </tr> <tr> <th>Période</th> <th>Jour</th> <th>Nuit</th> <th>Jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Température</td> <td>27°C</td> <td>18°C</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Vent</td> <td>Ouest</td> <td>Sud-Ouest</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Orientation Vent</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Ciel</td> <td>Nuageux</td> <td>Dégagé</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Conditions météorologiques				Journée	09 juillet 2024	10 juillet 2024		Période	Jour	Nuit	Jour	Température	27°C	18°C	-	Vent	Ouest	Sud-Ouest	-	Orientation Vent	Faible	Faible	-	Ciel	Nuageux	Dégagé	-
Conditions météorologiques																													
Journée	09 juillet 2024	10 juillet 2024																											
Période	Jour	Nuit	Jour																										
Température	27°C	18°C	-																										
Vent	Ouest	Sud-Ouest	-																										
Orientation Vent	Faible	Faible	-																										
Ciel	Nuageux	Dégagé	-																										



Commentaires	Niveaux sonores & indicateurs - Jour	Niveaux sonores & indicateurs – Nuit																																																																																																																																																																
<p>En période diurne et nocturne, le paysage sonore est relativement impacté par le trafic routier sur la RD.31. Compte tenu de la présence d'une ZER, l'objectif de Niveau 2 s'applique (critère d'émergence).</p> <p>En période nocturne, le trafic routier est réduit mais la contribution sonore de la route est prépondérante en termes d'intensité.</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>Fichier</td><td colspan="7">Projet-FM-Logistic_Blere</td></tr> <tr><td>Lieu</td><td colspan="7">ZER-B - côté N-Est</td></tr> <tr><td>Type de données</td><td colspan="7">Leq</td></tr> <tr><td>Pondération</td><td colspan="7">A</td></tr> <tr><td>Début</td><td colspan="7">09/07/2024 19:44:53</td></tr> <tr><td>Fin</td><td colspan="7">09/07/2024 21:14:53</td></tr> <tr> <td></td> <td>Leq particulier</td> <td>Lmin</td> <td>Lmax</td> <td>L95</td> <td>L50</td> <td>L10</td> <td>Durée cumulée</td> </tr> <tr> <td>Source</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>h:min:s</td> </tr> <tr> <td>LAeq Résiduel "Jour"</td> <td>66,9</td> <td>31,3</td> <td>84,2</td> <td>35,5</td> <td>51,3</td> <td>69,5</td> <td>01:30:00</td> </tr> <tr> <td>Global</td> <td>66,9</td> <td>31,3</td> <td>84,2</td> <td>35,5</td> <td>51,3</td> <td>69,5</td> <td>01:30:00</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ▶ LA50 « Jour » résiduel (7h-22h) : 51,5 dB(A) ▶ Emergence admissible : ≤ 5 dBA ▶ Niveau ambiant maximal admissible : 56,5 dBA 	Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere							Lieu	ZER-B - côté N-Est							Type de données	Leq							Pondération	A							Début	09/07/2024 19:44:53							Fin	09/07/2024 21:14:53								Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée	Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s	LAeq Résiduel "Jour"	66,9	31,3	84,2	35,5	51,3	69,5	01:30:00	Global	66,9	31,3	84,2	35,5	51,3	69,5	01:30:00	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>Fichier</td><td colspan="7">Projet-FM-Logistic_Blere</td></tr> <tr><td>Lieu</td><td colspan="7">ZER-B - côté N-Est</td></tr> <tr><td>Type de données</td><td colspan="7">Leq</td></tr> <tr><td>Pondération</td><td colspan="7">A</td></tr> <tr><td>Début</td><td colspan="7">09/07/2024 23:51:04</td></tr> <tr><td>Fin</td><td colspan="7">10/07/2024 00:45:51</td></tr> <tr> <td></td> <td>Leq particulier</td> <td>Lmin</td> <td>Lmax</td> <td>L95</td> <td>L50</td> <td>L10</td> <td>Durée cumulée</td> </tr> <tr> <td>Source</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>h:min:s</td> </tr> <tr> <td>LAeq Résiduel "Nuit"</td> <td>62,8</td> <td>32,2</td> <td>86,0</td> <td>34,5</td> <td>38,3</td> <td>59,5</td> <td>00:54:47</td> </tr> <tr> <td>Global</td> <td>62,8</td> <td>32,2</td> <td>86,0</td> <td>34,5</td> <td>38,3</td> <td>59,5</td> <td>00:54:47</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ▶ LA50 « Nuit » résiduel (22h-7h) : 38,5 dB(A) ▶ Emergence admissible : ≤ 4 dBA ▶ Niveau ambiant maximal admissible : 42,5 dBA 	Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere							Lieu	ZER-B - côté N-Est							Type de données	Leq							Pondération	A							Début	09/07/2024 23:51:04							Fin	10/07/2024 00:45:51								Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée	Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s	LAeq Résiduel "Nuit"	62,8	32,2	86,0	34,5	38,3	59,5	00:54:47	Global	62,8	32,2	86,0	34,5	38,3	59,5	00:54:47
Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere																																																																																																																																																																	
Lieu	ZER-B - côté N-Est																																																																																																																																																																	
Type de données	Leq																																																																																																																																																																	
Pondération	A																																																																																																																																																																	
Début	09/07/2024 19:44:53																																																																																																																																																																	
Fin	09/07/2024 21:14:53																																																																																																																																																																	
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée																																																																																																																																																											
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s																																																																																																																																																											
LAeq Résiduel "Jour"	66,9	31,3	84,2	35,5	51,3	69,5	01:30:00																																																																																																																																																											
Global	66,9	31,3	84,2	35,5	51,3	69,5	01:30:00																																																																																																																																																											
Fichier	Projet-FM-Logistic_Blere																																																																																																																																																																	
Lieu	ZER-B - côté N-Est																																																																																																																																																																	
Type de données	Leq																																																																																																																																																																	
Pondération	A																																																																																																																																																																	
Début	09/07/2024 23:51:04																																																																																																																																																																	
Fin	10/07/2024 00:45:51																																																																																																																																																																	
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L95	L50	L10	Durée cumulée																																																																																																																																																											
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s																																																																																																																																																											
LAeq Résiduel "Nuit"	62,8	32,2	86,0	34,5	38,3	59,5	00:54:47																																																																																																																																																											
Global	62,8	32,2	86,0	34,5	38,3	59,5	00:54:47																																																																																																																																																											